

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2024 A 19 H

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le 27 mars 2024 en mairie, sous la présidence de madame Claire THEVENIAU, maire de Puceul.

### **Vote du budget primitif 2024**

Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi qu'il suit :

#### ➤ Budget principal

En section de fonctionnement : 1 584 441,46 €

En section d'investissement : 1 666 371,97 €

#### ➤ Budget annexe assainissement

En section d'exploitation : 124 985,42 €

En section d'investissement : 65 146,09 €

### **Attribution de compensation négative à verser à la Communauté de communes de Nozay en 2024**

Part de la commune de Puceul : – 57 574,88 € en 2024

### **Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2024**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34,93 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	58,00 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	21,04 %

### **Subventions et participations à verser en 2024**

#### Cotisations

Association des Maires de France (AMF)	297,73 €
Association des Maires Ruraux de France (AMRF)	100,00 €
Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)	288,00 €
POLLENIZ (organisme à vocation sanitaire pour le végétal)	236,29 €

#### Frais de fonctionnement des écoles publiques

Nozay : 6 élèves en maternelle : 1 241,14 €/élève et 13 élèves en primaire : 570,41 €/élève

Saffré : 3 élèves en maternelle : 1 409,96 €/élève et 7 élèves en primaire : 450,63 €/élève

#### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de PUCEUL : 5 000 €

#### Frais de fonctionnement des écoles privées

La commune verse une participation pour les enfants domiciliés à Puceul fréquentant l'école St Joseph de Puceul, ainsi qu'il suit :

- 1 238,00 €/élève en classe de maternelle
- 650,00 €/élève en classe primaire

Il a été convenu de verser la même participation à l'école Ste Marie de Nozay : 3 élèves en classe primaire

## **Cimetière : travaux sur le monument aux morts**

Pour faciliter l'accès du matériel des marbriers au plus près des tombes autour du monument aux morts, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'offre de la société HORTUS de Divatte sur Loire pour un montant de 10 320,00 € TTC, pour les travaux d'abaissement du monument au sol, en supprimant son socle.

Vu pour être affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles.

Le Maire,

**Claire THEVENIAU**